

Q. Quels genres de renseignements se trouvaient sur la clé USB?

Les renseignements qui se trouvaient sur la clé USB perdue contenaient le nom du patient, la date et le type de service reçu, ainsi qu'un code se rattachant au fournisseur de service de santé.

Aucun autre renseignement de santé ou d'information personnelle, notamment numéro de carte Santé, diagnostic, adresse postale ou information bancaire, ne s'y trouvait.

Q. De combien de patients s'agit-il?

Environ 25 693 patients.

Q. Quand la clé a-t-elle été perdue?

La clé a été perdue le 24 novembre et rapportée perdue le 26 novembre 2012.

Q. Pourquoi y a-t-il eu un délai de six semaines avant de passer à l'action?

Dès que l'incident a été rapporté, l'Hôpital Montfort a pris des mesures pour reconstituer le contenu des fichiers de la clé USB et faire une étude sommaire des renseignements qui s'y trouvaient afin d'évaluer le type d'information et les risques s'y rattachant.

Une lettre a été préparée et un cabinet a été engagé pour effectuer l'envoi postal. Étant donné qu'aucune information démographique n'était associée au nom du patient sur la clé USB, nous avons dû agencer le bon nom à la bonne adresse pour envoyer la lettre au bon patient.

Q. Comment se fait-il que des renseignements confidentiels se trouvaient sur une clé USB non cryptée?

Il s'agit d'un malencontreux incident qui sert de levier à l'Hôpital Montfort pour revoir ses politiques et accentuer auprès de ses employés l'importance de protéger la confidentialité des renseignements de nos patients.

Q. Quelle est la politique de l'Hôpital Montfort concernant la protection et la confidentialité des renseignements sur les patients?

L'Hôpital Montfort a plusieurs politiques touchant à la sécurité et la protection des renseignements personnels sur la santé. Nous avons deux politiques maîtresses, une sur la confidentialité, au sens large du terme (renseignements personnels, renseignements personnels sur la santé, renseignements d'ordre administratif) et une qui aborde uniquement la protection des renseignements personnels sur la santé.



Hôpital
Montfort

Q. Est-ce que des mesures disciplinaires ont été prises?

L'Hôpital Montfort cultive un milieu de travail juste et transparent. Il encourage tous les employés à déclarer leurs erreurs et incidents afin que des mesures ou de nouvelles pratiques soient mises en œuvre afin de minimiser le risque d'incidents semblables par d'autres employés.

Q. Avez-vous communiqué avec les personnes dont les renseignements se trouvaient sur la clé USB?

Oui, les patients dont le nom figurait sur la clé USB ont reçu une lettre de l'Hôpital Montfort expliquant l'incident. Ils ont été invités, s'ils le désiraient, à communiquer avec le personnel du service de la protection de la vie privée.

Q. Quelles sont les mesures mises en place pour éviter qu'une telle situation se reproduise?

L'hôpital a apporté des changements concrets, y compris la révision de ses politiques et pratiques, ainsi que de ses systèmes d'information et mécanismes de sécurité pour les appareils mobiles afin de minimiser le risque qu'un tel incident se reproduise.

À long terme, nous nous assurerons à ce que la mise en œuvre de normes élevées en matière de sécurité de l'information demeure une priorité de même que la formation de notre personnel quant à la confidentialité des renseignements de nos patients. Nous effectuerons également de façon continue des audits sur nos pratiques d'utilisation d'appareils mobiles.

Q. Avez-vous avisé la commissaire à la vie privée de l'Ontario?

Oui. Nous avons avisé le bureau de la commissaire afin de bénéficier de ses conseils et rassurer nos patients de la transparence dans ce dossier.